

QUALITÉ DE LA FORMATION

- **Une formation** conçue à partir de ce qui se fait de mieux dans chaque pays d'Europe.
- **L'agence européenne EFESC** accrédite des agences nationales. L'agence nationale EFESC France reconnaît officiellement le centre de formation concerné* pour délivrer la formation et le certificat de qualification.
- **La formation** est assurée par un formateur qualifié selon le standard européen commun à tous les pays d'Europe (European Chainsaw Users).
- **L'évaluation** est assurée par un autre formateur, lui-même agréé.
- **Les centres de formation** accrédités sont audités tous les 3 ans pour garantir la qualité de la formation conformément au cahier des charges européen.



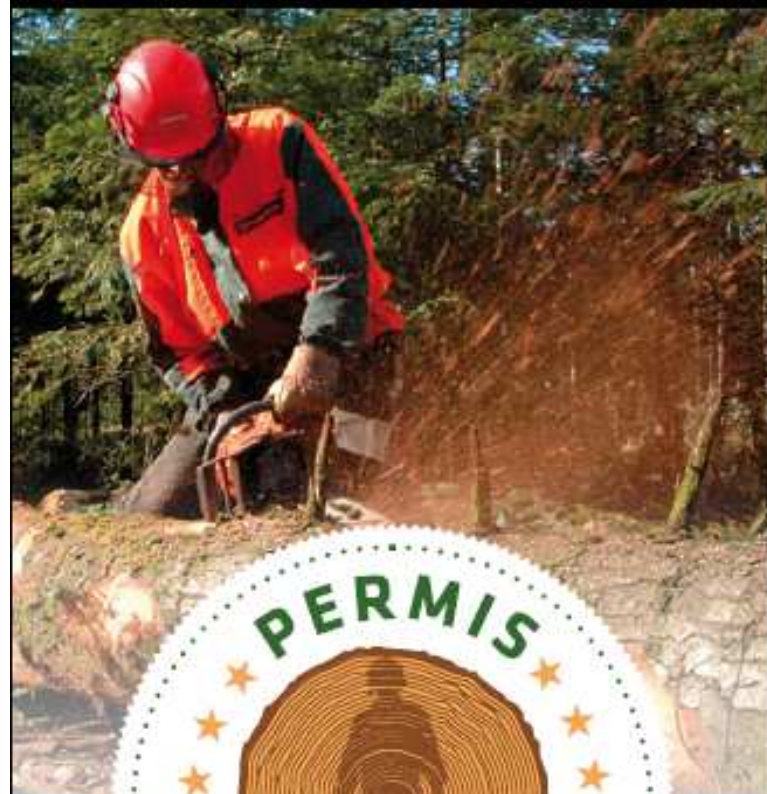
*voir au dos

VOTRE CENTRE DE FORMATION ACCRÉDITÉ

Centre de formation accrédité par EFESC France
ampfmf@eduforest.eu



* l'art. L231-3-1 du code du travail : **Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs** qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire en application des articles L. 124-2 et L. 124-2-1 à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention et, à la demande du médecin du travail, de ceux qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. **Cette formation doit être répétée périodiquement** dans des conditions fixées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif.



**CERTIFICAT EUROPÉEN
DE QUALIFICATION**

**ENTRETIEN DE LA TRONÇONNEUSE
ET TECHNIQUES DE COUPE (ECC1)**

*Partout en Europe, la même formation,
le même certificat de qualification.
Une formation conçue à partir de ce qui se fait
de mieux dans chaque pays.*



POUR QUI ?

Pour tous les utilisateurs de tronçonneuse à titre professionnel (tous secteurs) ou à titre particulier.



POUR QUOI ?

→ **Utilisateurs occasionnels**, utilisez la tronçonneuse en toute sécurité et économisez définitivement sur les frais d'affutage et de maintenance.

→ **Professionnels, utilisateurs permanents ou occasionnels**, travaillez avec efficacité, en toute sécurité, et en conformité avec les exigences de l'article L231-3-1 du code du travail*.

LE MODULE DE BASE POUR TOUS : ECC1

Le minimum nécessaire pour tout utilisateur professionnel ou particulier : **Tout ce que l'on doit savoir pour la mise en œuvre et l'entretien des tronçonneuses, et le tronçonnage de bols.**

Durée : 1 jour 1/2, évaluation comprise.

Lieu : au centre de formation ou délocalisé dès qu'un groupe de 8 personnes peut être constitué.

Coût de la formation et de l'évaluation : 150 € par personne. Nous consulter pour une formation délocalisée et pour les possibilités de financement (contact au dos du document).



LES AVANTAGES DU PERMIS TRONÇONNEUSE

1^{er} avantage pour tous : La tronçonneuse est un outil redoutable pour les personnes non formées. Savoir l'utiliser en toute sécurité est essentiel.

Avantages pour les professionnels utilisateurs occasionnels ou permanents :

- Le Permis Tronçonneuse satisfait aux exigences de l'art. L231-3-1 du code du travail*.
- Il atteste de la qualification de son titulaire dans toute l'Europe, indépendamment de la langue et du pays.
- Il améliore l'employabilité des utilisateurs de tronçonneuses.
- Traçabilité du certificat par l'inscription du titulaire sur une liste consultable à l'Agence Européenne EFESC.

